

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **20**

Absents : **6**

- dont suppléé(s) : **1**

- dont représenté(s) : **5**

Votants : **26**

- dont « pour » : **26**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix mai se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et REYNAUD Frédéric.

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe*, GARCIER-RICHAUD Hélène *suppléée par M. JEAN Daniel*, FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth*, OLIVERO Albert *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, M. GASTON Arnaud *ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel* et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé.

N° ordre : 18

Délibération n°2023/87

OBJET : COMPETENCE TOURISME : DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL « UBAYE TOURISME » EN CATEGORIE 1.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D. 133-20 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-191-002 du 10 juillet 2017 portant classement de l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme » en catégorie I ;

VU le dossier de demande de renouvellement classement qui lui est présenté ;

CONSIDÉRANT que le classement en « station classée de tourisme » pour quatre communes de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon est conditionné au classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme », de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'état dans le département ;

VU la demande de renouvellement de classement présentée par « Ubaye Tourisme » ;

CONSIDÉRANT que l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme » réunit tous les critères pour solliciter le renouvellement de son classement en catégorie 1 ;

CONSIDÉRANT que le classement est prononcé pour une durée de 5 ans ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le dossier de demande de renouvellement du classement en catégorie 1 présenté par l'office intercommunal de tourisme « Ubaye Tourisme » tel qu'annexé à la présente délibération.
- **CHARGE** la Présidente de déposer auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, le dossier de classement de l'Office de Tourisme « Ubaye Tourisme » en catégorie I.
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.